

IMPRIMERIE DU TRIBUNAL DE JUSTICE POPULAIRE

1793 (BRUM. - FRIM. AN II [OCTOBRE-DECEMBRE 1793])

IMPRIMERIE DU TRIBUNAL DE JUSTICE POPULAIRE, rue Chalier (rue Saint-Dominique) (1793).

La commission de justice populaire de Lyon fut créée ensuite d'une décision des « représentants du peuple », du 12 octobre 1793. « Les citoyens qui composaient les tribunaux de Lyon ayant pris part à la rébellion et se trouvant alors en fuite ou détenus », les représentants créèrent une commission de justice populaire divisée en deux sections siégeant l'une à Lyon, l'autre à Feurs. La section de Lyon devait entrer en fonctions le 16 octobre, mais ce ne fut, en réalité, que le trentième jour du premier mois de l'an II [21 oct 1793] que Couthon et Delaporte procédèrent à son installation. Le tribunal de justice populaire fut une émanation de cette commission. Ce fut, plutôt, son nom et son caractère définitifs.

L'Imprimerie du tribunal de justice populaire n'était autre que l'atelier de Tournachon-Molin, rue Chalier, qui était alors la rue Saint-Dominique actuelle.

Bibliographie

P.-M. Gonon, *Bibliographie historique de la ville de Lyon pendant la Révolution*, Lyon, 1844, n^{os} 1508 et 1537.